

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 23 juin 2025
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Yvan Bourgeois
Scrutateurs : Mme Tina Zaugg
Mme Sylviane Rey
Secrétaire : Mme Anouk Hutmacher
(en remplacement exceptionnel de
Lorraine Bard, secrétaire et Maude
Chollet, secrétaire suppléante)

Le Président, M. Yvan Bourgeois, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce qu'à la suite de la séance, il y aura le traditionnel repas.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Daepfen Nicolas suite à la démission de M. Platel David
3. Procès-verbal du 5 mai 2025
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis municipal no 10/2025
Rapport de gestion 2024
7. Etat des finances générales, actuelles et prévisionnelles
8. Préavis municipal no 11/2025
Comptes 2024
9. Préavis municipal no 12/2025
Arrêté d'imposition 2026 - 2027
10. Préavis municipal no 13/2025
Demande de crédit d'investissement pour la réfection complète et l'extension de la buvette du stand de tir à Palézieux
11. Préavis municipal no 14/2025
Financement de l'Office du tourisme « Moudon Région tourisme » par la signature d'une Convention de partenariat
12. Préavis municipal no 15/2025
Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la traversée du Bourg et pour le réaménagement du parking du Carroz à Oron-la-Ville
13. Divers et propositions individuelles

André Locher remarque que le point 9 de l'ordre du jour doit être corrigé :

Plutôt que « Arrêté d'imposition 2025 – 2026 », il faut écrire « Arrêté d'imposition 2026 – 2027 ». La correction est immédiatement faite par la secrétaire.

Appel

- 51 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Daeppen Nicolas suite à la démission de M. Platel David

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. Daeppen Nicolas en remplacement de M. Platel David.
- **Le président du Conseil** donne lecture de la lettre de démission du Conseil Communal de David Platel.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Nicolas Daeppen** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

52 conseillers sont présents (sur 65) après cette assermentation.

PV du 5 mai 2025

Le Président du Conseil demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le PV sera archivé avec remerciements à son auteur.

Communications du bureau

Le Président du Conseil donne lecture du texte suivant :

Trois conseiller.e.s. dont deux membres du bureau, votre serviteur et Mme la Présidente élue ont participé, le 21 mai, à une formation au CEP dont le sujet était le droit de postulation des conseillers communaux. Le cours était animé par Mme Joëlle Wernli, juriste à la Direction des affaires communales. Ce cours fut extrêmement intéressant, il nous a permis de différencier les postulats, les motions et les interpellations, on y a également appris à rédiger correctement des amendements. Mme Wernli se déplace volontiers dans les communes pour donner cette formation, il est possible qu'elle soit invitée prochainement, par ma successeure, à intervenir pour notre conseil communal.

M. Olivier Sonnay, Syndic, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

1. Absence de Romain Richard

Monsieur Romain Richard est actuellement convalescent après avoir subi une opération du dos. Il va bien, mais c'est long. Le Syndic demande à son épouse, Hélène Richard, de lui transmettre les vœux de bon rétablissement de la part de la Municipalité et du Conseil Communal.

2. Nouveau site internet

Dès le 1^{er} septembre intranet sera à nouveau opérationnel. Le nouveau site sera plus lisible, convivial. Il sera plus facile d'y trouver les éléments.

Le Syndic annonce également qu'une application va être mise à disposition pour recevoir des alertes en lien avec la commune.

3. Résultats de l'enquête publique de La Sauge

Mise à l'enquête du Plan de quartier de la Clé des Champs. Pour rappel, la première étape a été mise à l'enquête. La Municipalité a reçu 19 oppositions et 2 observations, qui portent surtout sur des questions de voisinage. Le syndic signale que l'ATE s'est également prononcée en lien avec les places parking. Selon lui, les oppositions pourront être levées suite aux différentes discussions avec les dépositaires. Ainsi, une fois la synthèse CAMAC reçue, on pourra délivrer le permis de construire cet automne.

M. Daniel Sonnay, Municipal prend ensuite la parole pour ses communications.

4. Information sur l'entretien des arbres & des zones forestières

Relève que nous n'avons pas eu de chance ces derniers temps avec les arbres de la commune.

Une branche d'un tilleul est tombée sur la place de la foire. Elle a occasionné des dégâts à une voiture, mais il n'y a pas eu plus de mal que cela.

Puis, un arbre à proximité du collège d'Oron est également tombé sans crier gare. Heureusement pas de blessés ni de dégâts.

Le municipal en charge rappelle que la gestion des forêts est placée d'une part sous la responsabilité du garde-forestier – qui, s'il voit des arbres en mauvais état a la capacité de les marteler et d'ordonner l'abattage - et d'autre part sous celle des services de la voirie pour ce qui concerne les arbres du territoire communal, hors zone forêt.

L'employé communal en charge fait régulièrement le tour des arbres de la commune et rapporte ce qu'il peut en voir. Daniel Sonnay rapporte que l'arbre de la place avait été toiletté cet automne et qu'aucune trace de maladie ou de pourriture n'avait été détectée. Ainsi, la surprise a été de taille.

Le Municipal en charge fait un appel à toute personne qui pourrait voir des éléments potentiellement dangereux et demande à ce que ces éléments soient signalés aux autorités.

Pour finir, Daniel Sonnay explique avoir encore en tête le récent procès de Chatel Saint Denis à l'issue duquel l'employé communal en charge a été disculpé. Mais on déplore qu'une femme soit restée paraplégique après qu'un arbre lui soit tombé dessus. C'est dramatique. Ce genre d'accident laisse à penser et permet d'opérer une prise de conscience. Il s'agit donc de rester vigilant et de ne pas hésiter à appeler la Commune au cas où.

M. Thierry Ménétrey, Municipal, informe de ce qui suit :

5. PDDE, état actuel et prévisionnel

Présente l'état actuel du plan PDDE en présentant un plan de la situation avec des tronçons rouges pour les travaux à venir et des tronçons bleus pour les conduites actuelles.

Le Municipal en charge s'arrête particulièrement sur le nœud La Longive, Bois de Mont et Les Bures pour lesquels il s'agit de réunir les trois sources dans un seul réservoir. Il va falloir installer une unité

de traitement des eaux. Des tests vont être effectués à la rentrée autour de plusieurs technologies dans le but d'en retenir une qui sera appliquée pour les trois sites.

Les travaux autour des eaux usées (EU) à Chervettaz débuteront cet automne.

Le réservoir des Carbolles se trouve toujours sur le territoire de la commune de Puidoux. S'il avait été maintenu aux Carbolles, il aurait largement empiété sur la zone forestière, ce que la commune préfère éviter. Un terrain plat - Les Murailles - a été trouvé. Propriété de Monsieur Nicolas Glauser, ce dernier est d'accord qu'un réservoir soit construit chez lui.

Cette nouvelle localisation nécessite de rallonger les conduites de quelques centaines de mètres, mais les coûts supplémentaires seront compensés par l'existence de la route d'accès. Il n'y aura pas besoin d'en construire une. Selon les prévisions du Municipal en charge, d'ici 9 mois à une année, la commune viendra avec une demande de crédit d'investissement pour cet ouvrage.

Les autres ouvrages, en attente de signature des conventions ou de certains travaux partenaires, suivent leur cours.

L'actuel PDDE date de 2014. Il est actuellement retoiletté, dans le but principal de former des axes de secours et d'un second axe fort pour améliorer la sécurité dans l'alimentation en eau de la commune.

Selon Thierry Ménétrey, les travaux autour de l'approvisionnement de La Sauge ne seront pas particulièrement compliqués.

M. Florian Meyer demande quelle est l'utilité de construire un nouveau réseau juste à côté du réseau existant (des conduites rouges jouxtent en effet des bleues sur le plan).

M. Thierry Ménétrey, Municipal précise que les anciennes conduites risquent de disparaître. Ainsi, les rouges remplaceront les bleues. Le Municipal et Arnaud Goumaz, fontainier, se tiennent volontiers à disposition après le Conseil, pour répondre aux éventuelles questions restées en suspens.

PREAVIS N° 10/2025 Rapport de gestion 2024

Le Président du Conseil passe la parole à la Présidente de la commission de gestion.

Mme Christine Bise Demay, Présidente de la commission de gestion, donne lecture des conclusions de sa commission. Elle présente uniquement les conclusions de la commission de gestion, en considération du fait que tout le monde aura lu les douze pages de ce rapport.

Le Président du Conseil remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission.

Il donne ainsi la parole à Olivier Sonnay, Syndic.

M. Olivier Sonnay, Syndic, se demande s'il est nécessaire de lire chaque point d'observation de la commission de gestion et conclut qu'il n'en donnera pas lecture, invitant ainsi l'assemblée à poser des questions sur chacun d'eux, cas échéant.

Le Président du Conseil ouvre ensuite la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Transports scolaires ».

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Transports scolaires » est validée.

Le Président du Conseil ouvre ensuite la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Fonds culturel et sportif ».

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Fonds culturel et sportif » est validée.

Le Président du Conseil ouvre la discussion sur l'observation 3 « Centre pour les jeunes La Casa ».

M. Frédéric Chenevard s'exprime au nom de la Commission de gestion et pose la question de l'exemplarité de la Commune en matière d'affectation des zones (la Casa n'étant pas située en zone d'habitation), ainsi que la question de la responsabilité de la Commune s'il devait arriver un malheur dans ce contexte.

M. Olivier Sonnay, Syndic répond qu'en effet, La Casa se trouve en zone industrielle et non en zone d'habitation. Il rappelle que lors de la discussion du préavis, un avis de droit avait été demandé à Me Haldy. Celui-ci avait estimé qu'en l'espèce, une autorisation municipale suffisait. Ainsi, la Municipalité a décidé de s'en tenir là.

Pour ce qui concerne la sécurité des usagers et la responsabilité de la Commune, appel a été fait à plusieurs spécialistes (incendie, et prévention) en matière de sécurité. Le syndic se dit tranquille sur ces questions. Les adaptations nécessaires ont été faites.

La parole n'étant plus demandée, le président explique que, puisqu'elle a fait l'objet d'une question, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 sera passée au vote.

La réponse de la Municipalité à l'observation 3 « Centre pour les jeunes La Casa » est validée par 48 OUI et 3 ABSTENTIONS.

Le Président du Conseil ouvre ensuite la discussion la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Déchets, collaboration avec les communes voisines ».

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Déchets, collaboration avec les communes voisines » est validée.

Le Président du Conseil ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Plan énergie et climat communal PECC ».

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Plan énergie et climat communal PECC » est validée.

Le Président du Conseil clôt la discussion sur les observations et ouvre les débats sur le préavis dans son ensemble.

M. Victor Agassiz : dans la section 2.1.2, Composition du Conseil Communal en page 11 du rapport de gestion, il remarque qu'il ne figure pas en tant que membre du Conseil communal au 31 décembre 2024, ce qui était pourtant le cas.

Le Président du Conseil dit que la correction sera faite.

M. Florian Meyer précise que Madame Lorraine Bard est secrétaire et non élue. Elle figure pourtant dans le tableau en question.

Le Président du Conseil dit que la correction sera faite.

M. Patrick Minet : au point 3.1.29, Sociétés locales en page 59, remarque que les coordonnées personnelles des présidents des sociétés locales et responsables sont communiquées sans accord préalable des personnes concernées. Pour lui, ce fait est un peu dérangeant.

M. Sonnay Olivier, Syndic répond en disant que la question se pose effectivement en matière de protection des données. Il en convient mais trouverait en même temps dommage de supprimer ces informations qui améliorent l'accessibilité aux sociétés locales et associations pour les citoyens.

M. Jérôme Vinay : au point 6.4.2, Eclairage public, page 132, se demande si la pertinence du remplacement des candélabres est posée lorsque le remplacement est discuté.

M. Thierry Ménetrety, Municipal répond que lors d'un remplacement, après accident par exemple, la question ne se discute pas : on remplace au plus vite. Par contre, pour la suite du passage au LED, le remplacement se fait tronçon par tronçon.

M. Jérôme Vinay reformule sa question qui était plutôt d'évaluer la pertinence du lampadaire, à savoir s'il y a vraiment besoin d'un lampadaire à cet endroit.

M. Thierry Ménetrety, Municipal répond que la question est parfois posée en Municipalité. Il explique que ce n'est pas facile d'enlever un lampadaire car, même perdu au milieu de nulle part, il y a toujours quelqu'un qui a besoin du lampadaire en question.

M. Florian Meyer : au point 6.4.1.9 Transports spéciaux en page 132 : demande être rassuré sur le fait que les travaux effectués par les services communaux après le passage des transports spéciaux sont bien refacturés aux entreprises.

M. Daniel Sonnay, Municipal se réjouit de pouvoir rassurer Monsieur Meyer et explique la procédure. Plusieurs équipes, mandatées par les transporteurs s'occupent des panneaux. Il y a l'équipe qui démonte et l'équipe qui remonte. Selon le transporteur, ces équipes ne sont pas de qualité égale. On retrouve fréquemment les panneaux par terre le lendemain matin. Dès lors, la commune prend en charge la remise en état. Les travaux sont refacturés au transporteur, bien entendu.

Mme Christine Bise Demay précise que la réponse à la question de Monsieur Meyer figure au point 3.21 du rapport de la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le **Président du Conseil** passe au vote sur le rapport de gestion 2024.

Résultat : le Préavis 10/2024 est accepté à l'unanimité.

Décharge est donnée à la Municipalité.

Le Président du Conseil remercie pour tout le travail effectué.

Etat des finances générales, actuelles et prévisionnelles

Le Président du Conseil passe la parole au Syndic, M. Olivier Sonnay.

M. Olivier Sonnay, Syndic présente un état des lieux des finances générales, actuelles et prévisionnelles.

Il explique que le but de cette présentation est d'informer, de rassurer et d'aider à la décision pour la suite.

Tableaux et graphiques à l'appui, il explique que :

2024 présente un très bon résultat final de CHF 151'110.—.

Ce bon résultat s'explique non seulement par des dépenses inférieures à ce qui était prévu, mais également par le fait que 2024 fut une bonne année pour les impôts et droits de mutations.

Pour autant, 2024 n'est pas une année exceptionnelle. C'est une année courante, sans vente particulière. C'est donc bien sur la fiscalité que l'on peut se réjouir.

Mais la santé financière d'une commune ne se résumant pas à un seul exercice, le Syndic propose un état depuis 2012, date de la fusion.

Avec une marge d'auto-financement cumulée de ces 13 dernières années de 61 millions, 90 millions ont pu être investis depuis la fusion. Toutefois, les dettes reprises des anciennes communes se montaient à 25 millions et aujourd'hui, malgré les importants investissements, la dette se monte à 49.5 millions.

De plus et au-delà de la marge d'autofinancement, les bons résultats ont pu éviter de nouveaux emprunts à hauteur de 5 millions.

Un graphique montre que, malgré le gros investissement du collège d'Oron, la marge d'autofinancement est assez régulière sur ces douze dernières années.

Si on parle du plafond d'endettement, il était de 60 millions au début de la fusion. Il faut le comprendre comme un indicateur de prudence décidé par le Canton. Il a fallu l'augmenter à 90 millions pour le collège. Sur ces 90 millions et les 49.5 millions de dettes actuelles, il reste une marge possible d'endettement supplémentaire d'un peu plus de 40 millions.

Aujourd'hui les investissements votés s'élèvent à CHF 11'520'000.--. Ainsi, il reste 28 millions résiduels.

Dès lors, le syndic estime que, même s'il admet qu'il faut rester prudent, la commune a de la marge en matière d'investissements.

Il présente ensuite, un état au mois de juin 2025, des investissements prévus.

Préavis liés à Palézieux-Gare et autres		juin 2025	
Quoi ?	LRou ?	Combien ?	Remarque
Participation équipements et DP Sauge		1 100 000.00	
Etude et réalisation route de Bossonnens, arrêt TPF	oui	3 200 000.00	
Etude et réalisation Chemin des Fleurs	oui	1 500 000.00	
Etude et réalisation Place de la Gare	oui	3 000 000.00	
Secteur TPF, réalisation			
Réservoir des Thioleyres		2 500 000.00	autofinancement
PDDE à adapter		Selon PDDE	autofinancement
Agrandissement de l'école de Palézieux-V.		14 000 000.00	
Equipement dans le ZI Grivaz à adapter			
Autres équipements à adapter hors Sauge		2 000 000.00	
Traversée Oron-V.	oui	4 231 000.00	
Villa des maîtres		3 000 000.00	
Appartements Auberge de Palézieux		1 800 000.00	
Chemin AF		1 000 000.00	
Terrain de foot synthétique		2 000 000.00	
Place de la foire			
Complexe sportif des Bures			
Rentrées :			
Impôts et taxes supplémentaires			
Droits de mutation			
Taxes d'introduction			
Vente de la parcelle pour l'EMS			
Divers : Local de voirie Clé des Champs, participation Maison de santé, refuge du Bois du Chaney, Collège de Châtillens, passages à niveaux, Pont de l'Ochettaz, cimetières, places de jeux, ...			

Constatant qu'on a les capacités financières pour assumer ces différents investissements, M. Olivier Sonnay, Syndic, se montre confiant. Il dit vouloir avancer en faisant chaque chose l'une après l'autre.

Au niveau de la dette, la commune a pu rembourser régulièrement ces dernières années et à raison d'environ 2 millions chaque année. Ainsi, une certaine souplesse pour les futurs investissements est préservée.

Pour autant, au vu des crises que l'on connaît ces derniers temps, la grande inconnue réside dans les taux d'intérêt à l'avenir. La commune bénéficie pour le moment de taux très favorables. Ce ne sera peut-être pas toujours le cas.

Pour ce qui concerne le personnel communal, avec + 15,5 EPT, l'augmentation des effectifs communaux depuis la fusion est forte, mais la population a également beaucoup augmenté. Certaines infrastructures nécessitent du personnel à la hauteur de toutes les demandes et de nouveaux besoins.

Le Syndic explique encore que le point d'impôt/habitant s'élève actuellement à CHF 170'000.—. Ceci indique que nous avons une structure de population plutôt modeste.

Enfin, un état des lieux des finances autour de la construction du Collège d'Oron indique que sur le préavis de près de 40 millions, il reste encore CHF 3'292'276.—. Olivier Sonnay, Syndic, indique

que la Municipalité souhaite garder cet argent dans le budget lié au collège d'Oron et clôturera donc ce préavis sans avoir épuisé l'ensemble du montant à disposition.

Pour conclure, il indique que la Municipalité se fait peu de souci quant à la capacité de la commune à assumer financièrement les différents engagements pris. Mais elle reste attentive à la situation, surtout en lien avec l'évolution des taux d'intérêts.

Le Président du Conseil remercie la Municipalité pour cette présentation et ouvre la discussion.

M. Philippe Demierre sur le tableau des investissements en lien avec la gare de Palézieux : il se demande si le chiffre de 3 millions à charge de la commune est vraiment réaliste.

M. Olivier Sonnay, Syndic précise qu'on est à 3 millions auxquels il faut rajouter 1,5 millions pour le chemin des Fleurs.

Mme Monique Ryf, Municipale explique que des mesures ont été inscrites via le partenariat de la commune avec le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges). Un maximum de subventions pour réaliser l'interface de la gare ont été négociées et accordées par le canton. C'est ce qui explique le bas niveau des investissements prévus.

PREAVIS N° 11/2025 Comptes 2024
--

Le Président du Conseil passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Michel Bovy, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.

Le Président du Conseil remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion en passant en revue les différents services. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à poser des questions à leur sujet.

Le Président du Conseil constate que la parole n'est pas demandée. Il passe donc au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 11/2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 12/2025 Arrêté d'imposition 2026 - 2027

Le Président du Conseil passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Michel Bovy, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

Le Président du Conseil remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.

Le Président du Conseil constate que la parole n'est pas demandée et passe donc au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 12/2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 13/2024
**Demande de crédit d'investissement pour la réfection complète et l'extension de la
buvette du stand de tir à Palézieux**

Le Président du Conseil passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.

M. Vincent Sonnay, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.

M. Michel Bovy, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

Le Président du Conseil remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.

M. Olivier Sonnay, Syndic prend la parole.

La Municipalité a été surprise de la réponse de la COFIN. Il souhaite donc donner quelques éclaircissements en lien avec les remarques émises dans son rapport de commission.

Le dispositif de chauffage PAC est certes plus cher que l'option des pelets prévus dans le préavis 07/2024 mais la différence de prix permet de maintenir le bâtiment hors-gel, ce que les pelets ne permettraient pas. En comparaison avec le précédent projet, le budget est moindre et on a un dispositif plus durable et performant.

Il précise que ces bâtiments ne pourront jamais être rentabilisés. Il s'agit de patrimoine administratif, au même titre que le Collège. On ne peut pas parler de rentabilité dans ces cas.

Avec cette réfection, on a un joli cadre, lié avec l'activité du Battoir. On assainit un local et le bâtiment répondra aux normes thermiques et handicap. Le local sera fonctionnel, éclairé et l'amélioration profitera au bien commun. La société de tir ne s'occupera plus que de la partie Stand. Et la commune de la partie Buvette. Rappelant la responsabilité de la commune de préserver en l'assainissant son patrimoine, le syndic demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. André Locher a plusieurs fois observé le toit du bâtiment qui est fort bien ensoleillé. Il demande pourquoi il n'y a pas de panneaux solaires prévus.

M. Olivier Sonnay, Syndic dit que la question a été posée et que la Municipalité estime que l'investissement est trop important par rapport au rendement prévisible.

M. Alain Chamot précise que concernant l'amiante, le bâtiment datant de 1995, il n'est pas soumis à l'obligation du contrôle. Celui-ci concerne les ouvrages d'avant 1990. Par ailleurs, il précise que ce sera le seul lieu avec WC handicapé dans la commune et il trouve enfin que c'est un joli bien à conserver.

M. Olivier Sonnay, Syndic précise que le stand est un ouvrage qui date du milieu du siècle passé mais il a brûlé entre temps. Il a été reconstruit en 1995. Il confirme qu'il n'y a plus d'obligation pour des ouvrages construits après 1991.

M. Roger Crausaz se dit utilisateur de la buvette. Quelle que soit la décision, il constate que tout est vétuste dans ces locaux qu'il faut de plus maintenir hors-gel avec des installations de chauffage électrique durant l'hiver. La société de tir a toujours contribué aux travaux. Une cantine provisoire est régulièrement installée, une passerelle en lien avec le Battoir a été construite. Un four à pizza. Les futurs locataires en profiteront bien. Seule manque maintenant la rénovation d'une partie du bâtiment. Avec une belle cuisine, des toilettes adaptées ainsi qu'un environnement sans trafic, c'est un bel objet. La rentabilité n'est finalement pas une question. Il encourage les conseillers à voter favorablement à ce préavis.

M. Florian Meyer rappelle que le préavis 07/2024 avait été retiré sur recommandation des deux commissions. Il entend bien les arguments que le projet est de meilleure facture. Mais indépendamment du financement qui n'est raboté que de 10%, on ne dispose pas d'information sur les stratégies de location des locaux. La société de tir aura-t-elle des passe-droits ?

De plus, il se pose l'épineuse question du maintien d'un stand de tir en plein centre d'un village. Ce maintien crée des nuisances sur le voisinage.

M. Olivier Sonnay, Syndic répond qu'en matière de stratégie de location, la société de tir s'occupant de l'entretien du stand, une convention de location avec tarif favorable pour quelques week-ends paraît une contrepartie convenable. Pour le reste, les tarifs pour la population devront encore être discutés.

Quant à la question du maintien du stand de tir, le syndic précise que les personnes voulant s'installer au centre de Palézieux sont avertis de la présence du stand de tir. Il estime que la question est hors propos. L'objet de ce préavis est la buvette qui profitera à l'ensemble des citoyens. Il n'est pas prévu de retirer le stand de tir pour le moment.

M. Florian Meyer remercie pour la réponse et pour sa clarté. Il prend acte mais considère que les deux questions sont néanmoins liées.

Le Président du Conseil constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 13/2025 est accepté par 33 OUI, 3 NON et 15 ABSTENTIONS

PREAVIS N° 14/2025

Financement de l'Office du tourisme « Moudon Région tourisme » par la signature d'une Convention de partenariat

Le Président du Conseil passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.

Mme Evelyne Chollet, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.

M. Michel Bovy, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

Le Président du Conseil remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 14/2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 15/2025

Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la traversée du Bourg et pour le réaménagement du parking du Carroz à Oron-la-Ville

Le Président du Conseil passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la commission des finances.

Mme Adeline Cardinaux, rapporteuse de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission en remplacement de Monsieur Christophe Rebetez, excusé.

M. Michel Bovy, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.

Le Président du Conseil remercie les membres des commissions et ouvre la discussion.

M. Patrick Minet pense que c'est un projet qui a muri. Surtout au niveau paysager et il remercie pour cela. Il remarque par contre qu'il manque toujours la question de l'objectif de la place de la foire. On est en train de figer des éléments dont on ne sait pas s'ils seront pertinents avec le futur aménagement de la place de la foire.

On parle beaucoup de stationnement, mais la question du nombre de places de parking devrait être déterminée de façon globale en regardant les objectifs de la place de la foire et en s'interrogeant sur la qualité du projet dans une vision d'ensemble. Monsieur Minet invite la Municipalité à lancer une étude d'objectifs pour la place et puis à évaluer si les aménagements proposés ici sont cohérents avec les objectifs de la place.

M. Daniel Sonnay, Municipal avoue avoir de la peine à comprendre les remarques de Monsieur Minet. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet routier. La place de la foire est un projet urbanistique. Il y a bien une vue d'ensemble, mais liée au territoire routier pour se raccorder à tous les axes. Ces aménagements sont urgemment demandés par la DGMR. Selon lui, ce projet n'apporte rien de néfaste pour le prochain développement de la place. Il en veut pour preuve que Le Carroz comporte plus de places de parking pour pouvoir plus facilement proposer l'aménagement d'une future place de la foire, qui pourrait être amputée de certaines places de parking. Il rappelle fermement qu'il s'agit d'un projet routier et qu'il ne comprend pas dans quelle mesure il pourrait nuire à l'aménagement de la place de la foire.

M. Philippe Demierre trouve dommage qu'il n'y ait pas cette vision de ce qu'on veut faire de cette place de la foire, puisque les trois accès à la place sont concernés par ce préavis. Il comprend bien que ce projet aurait pris plus de temps, mais aurait souhaité cette vision.

Par ailleurs, le préavis parle de la création d'une zone de rencontre entre le bâtiment communal et l'Hôtel-de-Ville. Il ne voit pas de quoi il s'agit.

Enfin, il pose la question de la limitation de vitesse prévue entre les deux giratoires du centre-ville. Sur cette distance, il ne pense pas possible que les véhicules rouleront à plus de 30km/h. C'est la raison pour laquelle il estime qu'elle devrait être tout de suite limitée à 30km/h. Il destine cette mesure surtout aux camions et aux tracteurs qui, ainsi, seraient plus conscients qu'aujourd'hui qu'ils traversent une localité.

M. Daniel Sonnay, Municipal rappelle que les accès à la place de la foire seront délimités avec un plateau surélevé, qui constituera une sorte de zone plus calme entre les bâtiments communaux. Par ailleurs, il n'y aura plus de passage de véhicules lourds sur la place. C'était l'un des objectifs du projet : limiter le trafic lourd dans cet espace. Ainsi, les cars postaux ne passeront plus sur la place de la foire et des arrêts de décharge rapides seront aménagés entre les deux giratoires.

Pour ce qui concerne la zone trente, on attend la réponse de la DGMR, qui devra se prononcer sur plusieurs points, dont celui-ci.

M. Thierry Ménetrey, Municipal dit qu'il a un problème, car il y a là-dessous des conduites qui, depuis plusieurs années, rompent régulièrement. Ces travaux permettront également d'assainir le sous-sol, ce qui est urgent au vu de nos quantités d'eau parasite et des dégâts occasionnés par les ruptures de canalisations.

Mme Béatrice Reichhart se pose la question de la proportionnalité en regard des places de parking prévues au Carroz : 33 places pour les voitures contre 4 places pour les vélos. Elle demande s'il est prévu d'avoir plus de places pour les vélos.

M. Daniel Sonnay, Municipal rappelle que les commerçants du Bourg sont inquiets et que la question des places de parking est délicate. Selon lui, il y a pas mal de places de parking qui devront être préservées au centre. Pour les moins valides ainsi que pour préserver l'attractivité des commerces, c'est bien de garder des places à proximité. Pour ce qui concerne les places pour les vélos, il les verrait bien sur la place de la foire, mais c'est de la musique d'avenir. Par ailleurs, si on voit qu'il y a besoin de plus de places sur le Carroz, on le fera. Mais maintenant, il s'agit d'avancer et de se lancer.

M. Florian Meyer relève que l'utilisation du terme « zone de rencontre » est une erreur de langage. Il s'agira en fait d'un espace convivial avec un plateau surélevé. Il se dit plutôt optimiste sur l'idée de la zone trente.

Au risque de se répéter, il pense que le projet est mal emmanché depuis le début. Avec un début modeste autour d'un giratoire, on arrive finalement à des extensions sur la route de Palézieux au gré des besoins et des questions liées au sous-sol.

Selon lui et en fait, ce n'est pas seulement un projet routier. C'est un projet d'espace public. Si l'on regarde certaines réalisations dans d'autres communes, il existe bien des lieux où l'on arrive à satisfaire l'espace public et la mobilité. A titre personnel, il aurait apprécié une vision globale avec, par exemple, un vrai questionnement sur les traversées piétonnes entre les différents espaces en

lien avec les espaces routiers. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de démarche interdisciplinaire dès l'abord. La venue d'un paysagiste en toute fin de processus ne fait pas de ce projet un projet pluridisciplinaire.

Enfin, il se souvient avoir déposé plusieurs observations lors de la mise à l'enquête et demande si ces observations ont été entendues et dans quelle mesure la Municipalité en a tenu compte :

- le trottoir qui longe la route cantonale (route de Lausanne) entre le bâtiment communal et l'Hôtel de Ville devrait faire au minimum deux mètres de large pour garantir le passage des personnes à mobilité réduite ;
- s'assurer que la zone de passage pour traverser la route du Flon, soit suffisamment large entre les places de parking devant la poste (sur le passage piétons actuel en face de la Poste qui sera supprimé) ;
- la placette aménagée devant le restaurant de l'Union devrait être au même niveau que le trottoir longeant les façades, afin de mieux jouer sur les usages saisonniers du lieu.

M. Daniel Sonnay, Municipal salue la collaboration avec les différents acteurs dans ce projet et dit avoir tenu compte des observations émises lors de la mise à l'enquête publique. Il rappelle également qu'il y a bien des choses qu'on ne peut pas toucher. Ce genre de projet est soumis à beaucoup de contraintes.

Enfin, il se dit fier de ce projet et souhaite que la population et le Conseil fasse confiance à la Municipalité.

Le Président du Conseil constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Le Conseil Communal décide :

1. de lever les oppositions de M. et Mme Peytrignet et d'approuver le projet de réponse de la Municipalité

Approuvé par 48 OUI, 1 NON et 2 ABSTENTIONS

2. d'approuver les rapports techniques de la traversée du Bourg et du parking du Carroz

Approuvé par 40 OUI, 4 NON et 7 ABSTENTIONS

3. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 4'231'000.00 TTC pour leurs réalisations ; de l'autoriser à financer ce montant par la caisse communale ; de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Approuvé par 41 OUI, 3 NON et 7 ABSTENTIONS

Résultat : le Préavis 15/2025 est accepté.

Divers et propositions individuelles

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

M. Florian Meyer rappelle que la DGMR donne son accord en lien avec la légalité des projets et non sur leur qualité. Ainsi, dire que la DGMR a approuvé un projet (argument souvent utilisé dans les discussions avec la Municipalité) ne constitue pas une garantie de qualité des projets en question.

M. Daniel Sonnay, Municipal se souvient que la proposition de ce rond-point était plus qu'incertain. C'est bien la DGMR qui avait demandé des caméras. Elle a été partie prenante de ce projet depuis 2014 et est très vigilante en matière de sécurité.

M. Frédéric Chenevard souhaite que les questions liées au droit de signature des suppléants des commissions soient réglées. Il constate que les suppléants de la COGEST ne sont pas invités à signer les rapports alors que ceux de la COFIN le font. Il demande une réponse uniforme à cette question.

M. Victor Agassiz a grandi dans une commune où les jeunes pouvaient être aide-cantonnier durant leurs vacances. Ils pouvaient travailler l'été, ce que Monsieur Agassiz voit d'un bon œil. Il demande si un programme de ce type existe ou pourrait exister à Oron. Une telle proposition permet de développer la valeur du travail pour les jeunes et permet également à certains d'entre eux de pouvoir partir en vacances.

M. Thierry Ménetrey, Municipal rappelle que la commune prend déjà des jeunes pour aider au nettoyage de bâtiments pendant les vacances scolaires. En termes de sécurité au travail, la proposition de Monsieur Agassiz semble compliquée, surtout s'il s'agit de travaux de voirie. Les normes ont changé et sont beaucoup plus strictes.

M. Daniel Sonnay, Municipal explique être en train de mettre en place un plan de sécurité au travail qui permettra de contrôler et de mieux sécuriser les personnes qui travaillent à la voirie. Pour des jeunes qui viennent juste pour deux semaines, c'est difficile avec ces nouvelles contraintes. Il le regrette et dit que ce n'est pas de la mauvaise volonté. Par contre, pour des stagiaires qui s'intéressent au métier, c'est envisageable. Ils sont les bienvenus. Mais pour les jeunes en vacances, ce sera difficile.

Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale informe qu'il existe à Oron le projet LIFT, destiné aux élèves en difficulté. Il accueille des jeunes durant deux à trois mois pour quelques heures par semaine à la déchetterie, afin de les familiariser avec le monde du travail.

M. Victor Agassiz remercie pour les réponses. Il informe néanmoins que ce genre d'emploi des jeunes se pratique dans d'autres communes et il invite la Municipalité à s'y intéresser.

M. Patrick Ernst prend la parole et salue le président pour son travail durant cette année en lui proposant un petit présent de remerciement. Le président accepte son présent sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Président du Conseil remercie infiniment pour la qualité des débats. Il dit avoir beaucoup apprécié ce rôle qu'il juge stressant en début de séance et finalement satisfaisant et passionnant. Il souhaite bonne chance et beaucoup de plaisir à sa successeuse dans cette fonction.

Le Président du Conseil remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à toutes et tous un bel été. Il clôt la séance et passe la parole à Mmes Evelyne Chollet et Adeline Cardinaux pour des explications sur le déroulement du repas à suivre.

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 30 juin 2025